

Résumé F. Grappe :

Prévention des conduites à risque par le suivi de l'athlète, son passeport physiologique ainsi que l'observation de ses performances.

Depuis l'affaire festina de 1998, la mise en place du suivi des athlètes fut imposée : suivi médical longitudinal contrôlé (SMLC).

- Suivi biologique : analyse faite par les médecins pour santé des athlètes (contre dopage). Le problème est qu'il n'y a pas l'aspect préventif.
- Aspect préventif et suivi de l'athlète dans les sports à dominante énergétique :
 - Mise en place du passeport physiologique : test dès le plus jeune âge sur les différentes qualités de l'athlète (vitesse, force, VO2max...)
 - Mise en place d'un observatoire des performances (on observe si il y a de grosses différences dans les performances réalisées par l'athlète)

Toutes ces données seraient des aides à l'entraînement de l'athlète, dans sa rationalisation par exemple.

Elles permettraient également de suivre l'évolution du potentiel physique de l'athlète en relation avec les charges d'entraînement et le progrès en compétition et ainsi détecter d'éventuelles anomalies dues à des problèmes de dopage par exemple.

On pourrait établir des normes quantitatives et qualitatives intra individuel et inter individuel avec certaines variables et également le profil psychologique de l'athlète permettant de ne pas être surpris par rapport aux résultats de cet athlète.